



SNCP
60, rue Auber
94408 Vitry-sur-Seine Cedex

Tél. : +33 1 49 60 57 57
Fax : +33 1 45 21 03 50

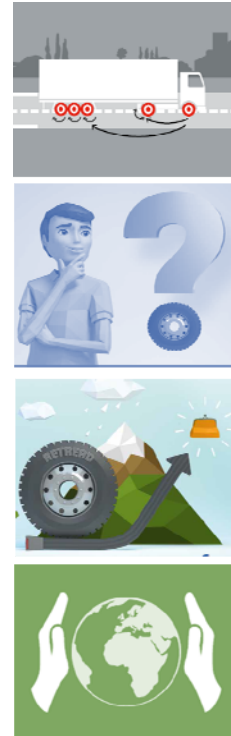
www.lecaoutchouc.com
info@lecaoutchouc.com

Dossier de presse

21 mars 2018

Engagement pour la Croissance Verte des pneumatiques rechapables Un levier d'actions pour l'économie circulaire

*Bilan année 2017 et Perspectives 2018 - 2019
21 mars 2018, Paris*



Début 2017, les acteurs de la filière pneumatiques poids lourds rechapables, regroupés sous l'égide du SNCP, signaient avec les pouvoirs publics, un engagement pour la croissance verte également appelé « Green Deal ». Cette méthode de travail innovante, dans une logique de décloisonnement permet, en regroupant les compétences des différentes administrations et acteurs privés, de promouvoir une technologie verte et de lever les freins à son développement.

Au bout d'un an, plusieurs avancées significatives peuvent être relevées et permettent d'aborder les deux années suivantes de l'engagement avec optimisme.

- **Un pneumatique durable et réutilisable pour une mobilité sobre et propre**

Dans le domaine du pneumatique, la maîtrise des coûts passe par l'achat de pneumatiques de qualité, certes plus chers à l'achat, mais moins chers à l'usage grâce à leurs performances en termes de résistance au roulement, de durée de vie et de rechapabilité. Un pneu poids lourd de qualité réalise ainsi, en moyenne 220 000 kms au cours de son premier cycle de vie (contre 120 000 kms pour un pneu d'entrée de gamme non rechapable), 440 000 avec un 1^{er} rechapage, voire 660 000 avec un 2^{ème}, d'où son qualificatif de multivies !

Sur le plan environnemental, il est important de bien saisir que la ressource matières premières est déjà devenue rare et que son prix va continuer d'augmenter. La frugalité s'impose donc ! Le recours à un pneumatique rechapable ou multivies, par rapport à deux pneumatiques non rechapables ou monovie, génère une économie de 35 % de matières premières et une diminution de 50 % de déchets produits. Nettement plus, si l'on intègre le différentiel de durée de vie.

L'opportunité de donner une nouvelle vie à ces pneumatiques avec le rechapage constitue une pratique écologiquement, mais aussi économiquement vertueuse.

- **Qu'est-ce que le rechapage des pneumatiques ?**

Le rechapage permet l'allongement de la durée de vie des pneumatiques et constitue un modèle d'économie circulaire.

Il consiste à remplacer la bande de roulement usée d'un pneumatique après s'être assuré de la qualité de la carcasse. Cette opération est réalisable sous deux conditions. Les pneumatiques doivent avoir été conçus pour être rechapables et d'autre part avoir été entretenus selon les règles de l'art.

L'opération de rechapage est assurée par des professionnels, disposant d'une solide expérience, dans des ateliers industriels homologués. La France en compte une dizaine.

Le rechapage est une technologie développée pour assurer la mobilité en toute sécurité des véhicules industriels : camions, cars et bus, génie civil ainsi qu'avion.

- **Le rechapage : un processus vertueux à promouvoir**

Le modèle de pneus multivies perd actuellement du terrain face à l'afflux de pneus d'entrée de gamme ou monovies à bas coûts importés d'Asie. Ces pneus low cost ont vu leurs volumes multipliés par 2,3 entre 2012 et 2017 avec un prix d'achat en baisse de 23% sur la même période. Dans le même temps le taux de pénétration des rechapés est passé de 50% à 39% de 2013 à 2017 en France avec une stabilisation depuis 2 ans. Sans mesures de redressement de la filière rechapage, 1 200 emplois seraient menacés¹ en France d'ici à 2020. Si le marché du rechapage laisse entrevoir une légère amélioration en 2017, la partie n'est pas gagnée pour autant : il faut faire évoluer fortement les mentalités et les bonnes pratiques. C'est tout le sens de l'engagement pour la croissance verte « rechapage ».

- **Un engagement pour la croissance verte (ECV) pour valoriser le rechapage**

Également appelé « greendeal », l'Engagement pour la Croissance Verte est un dispositif porté par les pouvoirs publics visant à promouvoir une technologie verte et lever les freins à son développement. Professionnels et pouvoirs publics ciblent plusieurs objectifs et s'engagent à y travailler pendant 3 ans. La méthode est donc totalement innovante puisqu'elle consiste à décloisonner le travail et à réunir toutes les compétences.

L'ECV rechapage est l'un des premiers engagements à avoir été conclu le 1 février 2017. Ségolène ROYAL (Ministre de l'Écologie) et Christophe SIRUGUE (Secrétaire d'État à l'Industrie) ont signé l'engagement avec Thierry MARTIN-LASSAGNE (Vice-Président du Syndicat national du caoutchouc et des polymères – SNCP). Pour la mise en œuvre de l'ECV rechapage, le SNCP a fédéré l'ensemble des acteurs de la filière rechapage au sein d'un groupe de travail : manufacturiers, distributeurs, collecteurs, éco-organismes en charge du recyclage. Le travail s'effectue en lien constant avec l'aval de la filière (organisations professionnelles de transports de marchandises et de voyageurs, organisations de chargeurs). Parmi les partenaires administratifs figurent la DGITM, la DGEC, la DGPR, la DGCCRF, la DGE, la DGDDI, et le CGDD qui coordonne l'action côté État. L'ADEME est également associée aux travaux.

¹ Selon l'étude « L'impact socio-économique du rechapage poids lourds en France et en Europe, l'économie circulaire du pneu en danger », réalisée par EY en octobre 2016

- **Bilan au terme de la première année :**

Un an après sa signature, l'ECV rechapage livre ses premiers résultats.

Parmi les réussites notables figurent :

- ✓ La réalisation d'une **brochure pédagogique** « vrai ou faux, pour en finir avec les idées reçues sur le rechapage » diffusée aux distributeurs et clients transporteurs.
- ✓ la mise en place d'un **simulateur comparant pneus de qualité (multivies) et low cost (monovie)** : les clients transporteurs pourront en toute transparence comparer les pneus en fonction de leur usage et de leur(s) véhicule(s) et calculer leurs gains économiques (prix de revient kilométrique, coût de carburant et de maintenance) et environnementaux (émissions de CO2, consommation de matières premières et production de déchets). Ce simulateur est le premier outil dans le secteur des transports qui évalue la performance dans le domaine de l'efficacité matière.
- ✓ la **clarification du processus** de mixage des pneumatiques entre neufs et rechapés. Les règles semblaient jusqu'à alors complexes et de nature à freiner l'acte de rechapage.
- ✓ la mise en œuvre en 2018 de **contrôles de conformité à la réglementation européenne** notamment sur l'étiquetage des pneumatiques. La concurrence des pneus importés d'Asie devient déloyale lorsqu'elle ne respecte pas les règles en matière d'affichage de performance des pneus sur la consommation de carburant, les émissions sonores et le freinage sur sol mouillé.

Parmi les actions à conduire en 2018 et 2019 :

- ✓ Poursuivre la réflexion sur la **modulation de l'éco contribution environnementale en fonction de la rechapabilité** du pneu
- ✓ Intégrer une part de pneus rechapés dans les flottes publiques.

Les pouvoirs publics (Etat, Collectivités locales) peuvent également contribuer aux objectifs nationaux d'économie circulaire par le biais des flottes de véhicules dont ils ont la charge.

Cette proposition peut être portée à 2 niveaux :

- En France : par le projet de loi d'orientation sur les mobilités,
- En Europe : dans le cadre de la révision de la directive sur les véhicules propres (2009/33) dans les marchés publics

- ✓ Inciter les flottes privées à rechapier leurs pneus

Les Chartes d'engagement volontaires (et labels associés) des chargeurs et transporteurs doivent évoluer. Aujourd'hui ces dispositifs portent uniquement sur un objectif de réduction de CO2

Demain, ils pourraient intégrer un objectif relatif à l'économie circulaire.

Les critères seraient la réduction de production de déchets et de consommation de matières premières

La révision de ces 2 dispositifs (chartes et labels) en 2018 constitue une réelle opportunité !

- **Conclusion**

L'Engagement pour la Croissance Verte sur le rechapage des pneumatiques entre en totale cohérence avec les conclusions des « assises de la mobilité » qui prévoit de « verdir » le parc automobile français et de la feuille de route « économie circulaire » qui souhaite valoriser le réemploi.

L'usage de pneus durables et réutilisables constitue l'illustration d'une mobilité sobre et propre. **La feuille de route « économie circulaire » a tracé une ambition. Le pneumatique donne dès à présent des leviers pour agir très concrètement dans cette perspective.**

- **Chiffres clés rechapage 2017**

	France	Europe
Ventes pneus rechapés poids lourds 2017	727 000	4 524 000 (**)
	<i>Source : SNCP</i>	<i>Source : ETRMA</i>
% rechapé sur marché du remplacement poids lourds	39%	< 30 %
Structure des ventes	88 % moulage	Prémoulage > 50 %
	12 % pré-moulage	
Emplois directs (*)	1 900	13 000
Emplois directs + indirects (*)	4 100	32 000

(*) Source EY

(**) Données 2016



À propos

Le SNCP

(Syndicat National du Caoutchouc et des Polymères) :

regroupe plus de 100 entreprises transformatrices de caoutchouc (pneumatiques, pièces techniques, rubans adhésifs, articles grand public...) et fournisseurs (matières premières, équipements..). Ces entreprises adhérentes emploient 45 000 salariés et réalisent un chiffre d'affaires de 9 Mrd d'€. Cinq domaines d'influence : Relations sociales, Environnement, Affaires économiques, Normalisation et R&D, Relations publiques.

Pour plus d'informations :

www.lecaoutchouc.com

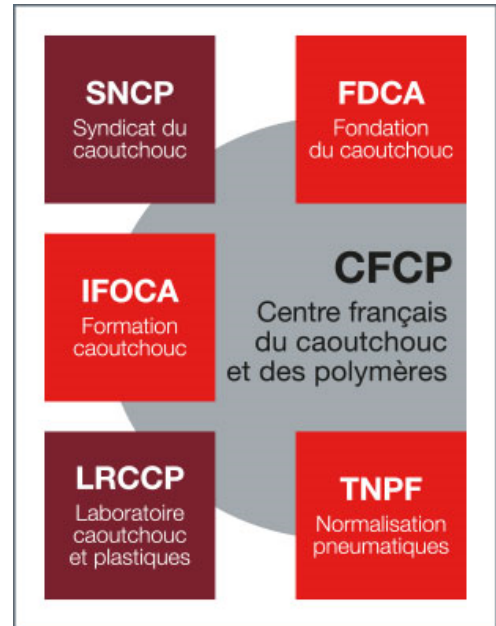
Le SPP

(Syndicat des Professionnels du Pneu) :

Le SPP regroupe plus de 1 000 entreprises de distribution spécialisée indépendantes ou affiliées à 8 grands réseaux nationaux ainsi que les principaux acteurs internet, les principaux grossistes et importateurs de pneumatiques et les équipementiers. Les adhérents du Syndicat des Professionnels du Pneu emploient plus de 13000 salariés et commercialisent environ 35% des pneus tourisme et plus de 90% des pneus Poids Lourds neufs et rechapés, génie civil et agraires..

Pour plus d'informations :

www.lesprofessionnelsdupneu.com



> Contact SNCP :

SNCP

Bruno MURET

Directeur Economie et Communication

Tél : 01 49 60 57 92 – Port : 06 22 70 30 77

bruno.muret@lecaoutchouc.com

> Contact SPP :

SPP

Régis AUDUGÉ

Directeur Général

Tél : 06 87 69 72 44

regis.auduge@syndicatdupneu.org